

**NOTE**

<b>À :</b>	APERAU
<b>Date :</b>	2 mai 2010
<b>Réf. :</b>	20100502 Cahier des charges enquête insertion professionnelle 2008-2009

**Objet : Cahier des charges de l'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master en urbanisme et aménagement du territoire - promotions 2008 et 2009 des formations APERAU**

**SOMMAIRE**

1.	CONDUIRE UNE ENQUETE NATIONALE SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES URBANISTES POUR ETABLIR UNE VEILLE STRATEGIQUE SUR LES METIERS DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL .....	3
1.1.	S'APPUYER SUR LE REFERENTIEL-METIERS DE L'OPQU POUR DECRIRE LES DEBOUCHES PROFESSIONNELS DES DIPLOMES EN URBANISME.....	4
1.2.	CONFIRMER OU RELATIVISER LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DES ASSISES DE 2008.....	5
2.	MODE OPERATOIRE POUR LA CONDUITE DE L'ENQUETE NATIONALE.....	6
2.1.	PROTOCOLE PROPOSE PAR LE CNJU POUR LE PILOTAGE DE L'ETUDE .....	6
2.2.	CALENDRIER.....	1

**Clément Marquis, vice-président du CNJU délégué à l'insertion professionnelle**  
**Contact cnju : [cmarquis@cnju.fr](mailto:cmarquis@cnju.fr)**

Chaque année en France, 1200<sup>1</sup> urbanistes diplômés de Master<sup>2</sup> entrent sur le marché de l'emploi. Reconnue par les instances ministérielles de l'enseignement supérieur et de l'Écologie et du Développement Durable (ex-Équipement), la profession d'urbaniste ne dispose en revanche d'aucune visibilité dans le système de nomenclature du ministère de l'Emploi. Pour la Société française des urbanistes (SFU) et le Collectif national des jeunes urbanistes (CNJU), l'enjeu est donc de donner un coup de projecteur sur une profession comprenant plusieurs milliers de membres.

Tirant les enseignements des assises et prenant acte des nouvelles difficultés d'accès à la fonction publique territoriale, **les instances exécutives de la SFU ont souhaité faire de l'insertion professionnelle des jeunes urbanistes la priorité n°1 des mandats 2009 et 2010.** Cela passe par deux actions très concrètes :

**Constituer une bourse nationale de l'emploi des Urbanistes. C'est le projet « Urba Emploi », initié depuis l'été 2009 en lien avec le Ministère de l'enseignement supérieur et l'APEC.**

**Renouveler au printemps 2010 l'enquête nationale sur l'insertion et l'emploi des diplômés en urbanisme.** Le recensement exhaustif de l'ensemble de ces membres est une ambition collective. Et ce recensement national doit s'inscrire dans une logique de veille stratégique sur les métiers de l'urbanisme.

**Cette veille stratégique a d'ailleurs été inscrite dans l'objet social du CNJU constitué en association en février 2010.** Dans cette tâche, les instituts d'urbanisme, regroupées au sein de l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU), et les associations de diplômés, fédérées au sein du CNJU, joueront un rôle essentiel en étant pleinement partie prenante.

**Le Collectif national des jeunes urbanistes fédérant désormais la totalité des 18 associations d'étudiants et de diplômés des Instituts d'urbanisme et formations supérieures en aménagement du territoire, il est mieux à même d'assurer la maîtrise d'œuvre de l'étude avec toute la neutralité qui s'impose.**

1. \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Ce nombre correspond aux estimations de l'association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU).

<sup>2</sup> Le succès des formations de 3<sup>ème</sup> cycle de type DESS, rebaptisé Master depuis la mise en place de la réforme LMD, a permis un rapprochement significatif du milieu de la formation avec celui de la profession grâce :

- à l'intégration d'un stage professionnel obligatoire dans le cursus du diplôme (de 4 à 6 mois) ;
- au recours fréquent à des intervenants praticiens (chargés de cours extérieurs, professeurs associés).

Des ateliers pratiques d'urbanisme sont également suivis depuis de nombreuses années dans les Instituts d'urbanisme, créant ainsi les conditions d'une mise en situation professionnelle.

## **1. CONDUIRE UNE ENQUETE NATIONALE SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES URBANISTES POUR ETABLIR UNE VEILLE STRATEGIQUE SUR LES METIERS DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Dans le prolongement des actions réalisées en 2008 avec l'association Urba+, le réseau de l'Institut d'urbanisme de Paris (IUP), **le CNJU et la SFU s'associent à l'APERAU pour mener un diagnostic du fonctionnement du marché de l'emploi et sur l'évolution des métiers et compétences dans le secteur de l'urbanisme.**

Conduite au printemps 2008, une première enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés en urbanisme portant sur 228 diplômés, dont 145 issus de l'IUP, a permis de dégager quelques grandes tendances sur l'état des débouchés professionnels. Les résultats ont été restitués à l'occasion des premières assises pour l'insertion professionnelle des jeunes urbanistes organisées par Urba+ et la SFU le 11 décembre 2008<sup>3</sup>. Organisées à l'Université Paris-Sorbonne, elles ont associé le Délégué interministériel à l'orientation, Bernard Saint-Girons. Il s'agit désormais de rééditer l'expérience.

**La maîtrise d'œuvre de l'enquête sera assurée par la commission insertion professionnelle du CNJU en partenariat avec l'APERAU et la Société Française des Urbanistes qui en rapporteront les enseignements.**

Un nouvel état des lieux est d'autant plus indispensable que les conditions d'accès à l'emploi des jeunes diplômés en urbanisme se sont sensiblement durcies en 2009 avec l'entrée en application d'un décret<sup>4</sup> restreignant l'accès à la spécialité « Urbanisme, aménagement et paysages » du concours d'ingénieur territorial de la fonction publique aux seuls architectes, géomètres experts et ingénieurs.

**Cette mesure prive injustement les diplômés de l'université de 30% de leur gisement d'emplois, ce qui, dans le contexte actuel de redéfinition du rôle des universités et de crise économique<sup>5</sup>, a un effet particulièrement aggravant.** Même si à ce jour les services du CNFPT ne sont pas en mesure de chiffrer l'impact de la mesure, le Collectif national des jeunes urbanistes (CNJU)<sup>6</sup> estime qu'entre 700 et 1 200 diplômés pourraient avoir été écartés du

1. \_\_\_\_\_

<sup>3</sup> Ces rencontres ont mis en exergue le manque de visibilité de la profession auprès des pouvoirs publics. Les urbanistes ne rentrent pas dans les « cases » du service public de l'emploi, récemment restructurés au sein de « Pôle emploi » : méconnaissance des diplômés, absence de code NAF et donc de reconnaissance de la profession, et surtout mauvais référencement des offres d'emploi sont le lot de tous les urbanistes qui s'adressent au Pôle emploi. Curieux, lorsque l'on sait que les Masters et les Doctorats d'urbanisme sont des diplômés d'Etat et que l'urbanisme est une politique publique structurée par l'Etat et les collectivités territoriales.

<sup>4</sup> En application du décret n°2007-196 du 13 février 2007, seuls les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur, d'architecte, de géomètre expert ou d'un niveau Bac +5 scientifique et technique peuvent se présenter. Les autres doivent passer dans une commission d'équivalence des diplômes.

<sup>5</sup> Alors que l'enquête démontrait, à partir d'un échantillon de 230 étudiants, qu'au mois de mai 2008 la recherche d'emploi était encore rapidement fructueuse, le ton avait changé fin 2008. L'emploi se fait désormais rare en urbanisme et les jeunes diplômés sont les premiers, débutant pour la moitié d'entre eux par un CDD, à en subir le contrecoup. Le ralentissement de l'activité et la déprime immobilière ont des impacts réels sur les projets d'urbanisme et la commande publique. Les cabinets de conseil en urbanisme et en développement territorial menant des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités locales ressentent depuis plusieurs mois les effets de ce ralentissement. Il convient néanmoins d'en mesurer l'ampleur avec précision.

<sup>6</sup> <http://www.jeunes-urbanistes.fr>

concours. **Cette enquête doit être l'occasion d'évaluer avec précision l'ampleur de la discrimination.**

Ce dossier a été porté en haut lieu par l'ensemble de la communauté professionnelle des urbanistes et a déjà mobilisé 60 parlementaires et plus de 200 élus locaux.

Au-delà de cette affaire, ce diagnostic national est nécessaire pour **engager un travail plus opérationnel d'appui aux diplômés dans le domaine de l'emploi**. C'est dans cette optique que la SFU porte un projet de bourse de l'emploi, en cours de réflexion. Car il n'existe pas, à ce jour, de lieu unique d'accès à l'information de l'emploi des urbanistes. Pour les instances professionnelles comme pour les responsables de formations universitaires, il s'agit à la fois de mutualiser des ressources d'information et d'orientation, mais aussi de **disposer d'un outil de veille stratégique sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés**. Celui-ci pourrait être mutualisé avec d'autres organismes à l'échelle nationale intervenant directement dans le champ de la mise en relation des offres recruteurs et les demandeurs d'emploi, comme l'APEC.

### **1.1. S'appuyer sur le référentiel-métiers de l'OPQU pour décrire les débouchés professionnels des diplômés en urbanisme**

Le constat a été dressé par l'ensemble des instances associatives de la profession urbaniste ayant travaillé à la constitution de **l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU)**, organisme placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Urbanisme (au sein du MEEDDM). **Les débouchés professionnels de l'urbanisme sont multiples**. C'est pour mieux en attester et prendre part à une démarche de mise en visibilité des principaux domaines de compétences de la profession que l'OPQU a élaboré en 2006 un référentiel des métiers de l'urbanisme. **Ce référentiel identifie des grands domaines de compétences**, plus ou moins détaillés et directement identifiés comme relevant du cœur de métiers de l'urbanisme ou des fonctions transversales pouvant être connexes à d'autres métiers.

Les quatre domaines d'activités spécifiques de l'urbaniste :

- **Analyse et prospective territoriale**
- **Conception urbaine**
- **Production d'opérations**
- **Gestion urbaine du droit des sols**

Les trois domaines d'activités de l'urbaniste partagés avec d'autres professions :

- **Coordination et conduite de projets territoriaux et urbains**
- **Animation de projets territoriaux et urbains**
- **Production des savoirs**

**Ces sept domaines d'activités peuvent se recouper avec divers modes d'exercice** : public, parapublic et privé. L'urbaniste n'est plus un « homme de l'art » maîtrisant la totalité des savoirs, techniques et spécialisations professionnelles. Associé à d'autres partenaires et travaillant en équipe pluridisciplinaire, il est certes un généraliste sachant s'entourer de spécialistes et maîtrisant l'ensemble des grilles de lecture de ces sept domaines d'activités mais n'occupe pas à temps plein son exercice professionnel sur ces sept domaines. **L'exercice professionnel s'est en effet très spécialisé et segmenté en une multitude d'acteurs et d'opérateurs qui participent à la fabrique de la ville ou à l'animation des politiques urbaines.**

Les récentes enquêtes montrent ainsi que le premier emploi se répartit entre les bureaux d'études privés (un tiers), les collectivités territoriales et leurs groupements (un quart), les bailleurs sociaux (20%), les sociétés d'économie mixtes d'aménagement (moins de 10%) et une myriade de familles d'acteurs (services de l'État, établissements consulaires, agences d'urbanisme parapubliques, promotion immobilière, centres de ressources nationaux ou locaux, presse spécialisée). Reste à confirmer ces tendances en croisant cette distribution avec les domaines de compétences exercés. **Les chefs de projet de l'enquête recommandent à ce titre l'utilisation de la grille de lecture OPQU du référentiel métier.**

## 1.2. Confirmer ou relativiser les grands enseignements des assises de 2008

Outre l'extrême diversité des compétences et des métiers, et donc la **multiplicité des débouchés** (privé, public, parapublic), les assises de décembre 2008 ont aussi confirmé :

- une **bonne adéquation entre l'offre de formation et les emplois occupés** par les jeunes diplômés (le taux d'emploi dans le secteur de l'urbanisme dépassant les 80%) ;
- **l'importance primordiale du stage professionnel** dans les cursus de Master : 25 à 40% des stages menant directement à l'emploi, suivant les lieux de formation ;
- les **carences du service public de l'emploi dans le référencement des métiers de l'urbanisme** (absence de code APE INSEE, et de code métiers dans le répertoire du CNFPT) ;
- des **disparités criantes en matière de rémunération** à niveau de diplôme égal (de l'ordre de un à deux).

Avec cette étude, il s'agira d'établir un baromètre de l'insertion professionnelle des jeunes urbanistes tous les deux ans et de **disposer ainsi d'une vision dynamique sur le long terme sur l'évolution de l'emploi et des caractéristiques de la profession. Le taux de réponse ainsi que la représentativité de l'échantillon sont amenés à s'améliorer sensiblement.**

Les résultats pourraient alimenter la réflexion d'états généraux de la profession urbanistes que le CNJU appelle de ses vœux.

**Avec quelques questions clés :** *les tendances de 2008 sont-elles toujours d'actualité dans le domaine des débouchés professionnels ? Le stage long dans le secteur de la consultance privée constitue-t-il toujours un levier efficace pour trouver un emploi dans l'urbanisme ? La crise a-t-elle restreint certains débouchés professionnels ? Est-ce que le taux d'emploi a reculé ? La part de CDD a-t-elle augmenté dans les offres d'emplois pourvues par les diplômés ? Quels impacts a eu la restriction de l'accès au concours d'ingénieur territorial pour les diplômés désirant s'orienter vers les collectivités locales ? La crise a-t-elle nivelé les salaires par le bas ? Le temps de la recherche s'est-il rallongé ? Le jeune urbaniste diplômé bénéficie-t-il du statut de cadre ? Se sent-il dévalué ou déclassé sur le plan salarial ? La formation initiale de l'urbaniste est-elle discriminante ? Est-il observé des inégalités flagrantes en la matière ou entre sexes ?*

Compte tenu de la situation préoccupante dans laquelle se trouvent les deux dernières promotions de diplômés (2008 et 2009) vis-à-vis de l'accès au concours d'ingénieur territorial, il est proposé d'enquêter ces deux promotions. Pour rappel, la promotion 2007, année de généralisation du Master a récemment été sondée par les universités dans le cadre des enquêtes nationales du Ministère de l'enseignement supérieur. Elle s'adresse ainsi à 2400 étudiants de Master ; ces chiffres à confirmer par l'APERAU.

## 2. MODE OPERATOIRE POUR LA CONDUITE DE L'ENQUETE NATIONALE

L'enquête sera lancée huit mois après l'arrivée de la promotion 2009 des Masters, au mois de mai 2010. Une publication des résultats est envisageable pour la rentrée universitaire 2010. Toutefois, une extraction rapide des réponses concernant le problème de l'accès des diplômés au concours d'ingénieur territorial est souhaitable pour venir alimenter l'argumentaire de la profession, dans le cadre de ses démarches de lobbying auprès des pouvoirs publics. L'objectif étant d'évaluer l'ampleur de la discrimination dont sont victimes nos diplômés et de sensibiliser le gouvernement sur la nécessité de trouver des solutions opérationnelles au problème le plus en amont possible de la session d'octobre du concours.

### 2.1. Protocole proposé par le CNJU pour le pilotage de l'étude

**Deux procédés sont identifiés pour la conduite de l'enquête nationale :**

- Un **panorama statistique national** ;
- Des **retours d'expériences locales** plus qualitatifs qui visent à affiner ce diagnostic quantitatif dans le cadre **de forums régionaux de l'emploi en urbanisme**<sup>7</sup>. Ces forums seront organisés par les associations membres du CNJU et les Instituts d'urbanisme pour contribuer à l'organisation d'états généraux de la profession urbaniste.

**Les étapes de l'enquête sont les suivantes :**

**1.** Le CNJU, maître d'œuvre de ce projet, associe pour avis la SFU et l'APERAU à l'élaboration du questionnaire dont une première ébauche a été constituée sur la base de la première enquête de 2008. Ce questionnaire, annexé à la présente note, se limite à moins de trente questions fermées. L'objectif étant d'aller à l'essentiel<sup>8</sup>.

**2.** Après retour des avis, le CNJU valide le questionnaire.

**3.** Un **comité de pilotage** est constitué pour valider le protocole d'enquête et la méthodologie d'analyse de l'enquête. Composé de quatre membres, il comprend **deux chefs de projets et deux rapporteurs**.

**Les chefs de projet :**

- Clément Marquis, vice-président du CNJU délégué à l'insertion professionnelle, administrateur de la SFU
- Olivier Crépin, membre de la commission insertion professionnelle du CNJU, administrateur de la SFU délégué aux relations avec les Instituts d'Urbanisme.

**Les rapporteurs :**

- Laurent Coudroy de Lille, membre du conseil d'administration de l'APERAU, maître de conférences à l'Institut d'urbanisme de Paris, désigné en février 2010 par Franck Scherrer, président de l'APERAU ;

1. \_\_\_\_\_

<sup>7</sup> Proposition soumise à l'avis du Conseil d'administration du CNJU.

<sup>8</sup> Des enquêtes plus qualitatives étant envisageables à l'échelle de chaque institut, dont les parcours et trajectoires d'insertion peuvent être spécifiques.

- François Favard, membre de la commission insertion professionnelle du CNJU, administrateur de la SFU délégué à l'insertion professionnelle, ingénieur territorial.
4. Le CNJU arbitre sur le choix du protocole technique d'enquête permettant d'automatiser et faciliter le traitement des réponses : e-mailing, enquête en ligne.
  5. Le CNJU lance la campagne d'e-mailing. Les membres de l'APERAU peuvent, à leur demande, communiquer eux-mêmes le questionnaire à leurs diplômés.
  6. Le CNJU et ses associations membres viennent en appui pour effectuer des relances auprès des diplômés n'ayant pas répondu.
  7. Une fois parvenu à un taux de réponse satisfaisant (un chiffre de 1000 répondants serait significatif, soit un taux avoisinant les 50%. A déterminer), l'enquête est clôturée
  8. Le comité de pilotage arrête la méthodologie d'analyse en validant les croisements de données. Il se répartit le traitement et l'analyse des résultats
  9. Rédaction d'un rapport.
  10. Le comité de pilotage étudie les modes de valorisation et de diffusion des résultats au sein des réseaux professionnels de l'urbanisme et auprès des pouvoirs publics (ministères concernés, Pôle Emploi, APEC, etc.) : colloque, publication, etc.
  11. Restitution des résultats dans le cadre des forums régionaux pour l'emploi du CNJU.

## 2.2. Calendrier

	Avril				Mai					Juin				Juillet					Août					Septembre				
	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39		
<b>Mobilisation APERAU</b>																												
<b>Récupération contacts promo 08 et 09 par assos CNJU</b>																												
<b>Lancement enquête</b>																												
<b>Enquête</b>																												
<b>1ère relance</b>																												
<b>2ème relance</b>																												
<b>Fin enquête (relance et clôture)</b>																												
<b>Traitement données concours</b>																												
<b>Publication rapport concours</b>																												
<b>Traitement données insertion</b>																												
<b>Rédaction rapport d'enquête</b>																												
<b>Publication rapport insertion et diffusion</b>																												